



Consultation sur la stratégie minérale du Québec

Commentaires présentés au

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

par

**La Société pour la nature et les parcs
du Canada (SNAP) – Section Québec**

17 octobre 2007

1. - INTRODUCTION

Pour la première fois de son histoire, le Québec désire se doter d'une Stratégie minérale afin d'orienter le développement futur de son secteur minier. Cette stratégie devrait aborder des points aussi divers que la recherche de nouveaux gisements, l'augmentation de la compétitivité, la formation de la main-d'œuvre, la participation des communautés et, aspects importants, mais souvent négligés, la protection de l'environnement et l'harmonisation avec les autres types d'activités. Une consultation publique a été organisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin de recueillir les commentaires du public, commentaires qui devraient permettre de bonifier la proposition gouvernementale initiale de stratégie minérale.

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) se réjouit de cette initiative du MRNF car, pour la première fois, les citoyens pourront s'exprimer sur la façon dont le développement minier se fait sur le territoire québécois. Nous avons bon espoir que cette parole donnée aux citoyens et aux groupes sera vraiment entendue par le gouvernement et c'est dans cet esprit d'optimisme que nous désirons y participer en déposant une série de commentaires.

Le champ d'action de la SNAP porte avant tout sur la création d'un véritable réseau d'aires protégées ainsi que sur leur bonne gestion afin de contribuer à la protection de l'ensemble de la biodiversité québécoise. Nos commentaires traiteront principalement de l'accès au territoire et de la cohabitation des usages.

En 2002, le Québec dévoilait la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) qui a comme objectif de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatif de notre diversité biologique et représentant au minimum 8 % de notre territoire. Bien que la mise en œuvre de la stratégie soit pilotée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le MRNF y est un partenaire de premier ordre et à cet égard il se doit de contribuer activement à la création du réseau des aires protégées.

2. - COMMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE MINÉRALE

2.1.- Planification du réseau des aires protégées

En tant que partenaire de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, le MRNF devrait participer activement à la constitution du réseau des aires protégées. Le MDDEP possède l'expertise afin d'évaluer la valeur écologique du territoire et l'importance de voir à sa conservation. Le MRNF, tant qu'à lui, devrait faciliter la mise en place des sites proposés par le MDDEP auprès des différents bénéficiaires de « droits » sur le territoire dont l'industrie minière. Malheureusement, le MRNF a une tout autre approche et impose un veto catégorique dès qu'un droit ou même un potentiel minier quelconque est affecté par un projet d'aire protégée. Le secteur minier se dote virtuellement du contrôle de l'ensemble du territoire québécois. Même lorsque les travaux d'exploration révèlent que le potentiel est beaucoup plus faible que prévu, le MRNF maintient son opposition aux démarches de conservation en prétextant que les techniques d'exploration sont en constante évolution et qu'on pourra éventuellement y découvrir un meilleur potentiel.

La SNAP tient à dénoncer cette mainmise du secteur minier sur une grande partie du territoire québécois, en flagrant conflit avec le principe d'harmonisation des usages. Il semble que les usages non miniers, incluant la valeur écologique du territoire, n'arrivent jamais à faire le poids face au puissant secteur minier. Une saine planification territoriale veillerait à identifier en premier lieu la valeur écologique du territoire et ne consentirait des accès au secteur industriel qu'après la mise en place d'un véritable réseau d'aires protégées. De toute évidence, la façon de procéder au Québec est à l'opposé de cette planification écologique.

2.2.- Délimitation des périmètres d'aires protégées

Idéalement, les périmètres des aires protégées devraient être planifiés afin de suivre des contours écologiques (limites de bassins versants, habitats fauniques essentiels, écosystèmes fragiles, etc.). La réalité est parfois fort différente et plusieurs pourtours d'aires protégées ont été délimités en fonction de la présence de titres miniers (réserve de biodiversité projetée Piché-Lemoyne, réserve de biodiversité projetée des Monts-Groulx, parc national des Pingualuit (limite nord), etc.). La SNAP est d'avis que la présence de titres miniers ne

devrait pas faire obstacle à la mise en place de périmètres écologiquement valides pour les aires protégées. Lorsque les titres miniers périphériques à une aire protégée viennent à échéance, leur superficie devrait être intégrée à l'aire protégée lorsque des raisons de nature écologique le justifient.

2.3.- Zones tampons

Présentement, rien n'interdit les activités minières, autant d'exploration que d'exploitation, à la périphérie immédiate d'une aire protégée. Certains types d'activités sont particulièrement lourds au niveau environnemental (décapage, dynamitage, etc.) et ne devraient en aucun cas être tolérés à proximité immédiate d'aires protégées. D'autres activités qui semblent à première vue être bénignes, telles que les relevés aéroportés, peuvent devenir des sources de dérangement pour des espèces en situation critique telles que le caribou forestier. La SNAP recommande la mise en place d'une zone tampon, d'une largeur à être déterminée selon les plus récentes connaissances scientifiques, autour des aires protégées afin de favoriser une transition des usages et le maintien de l'intégrité écologique de l'aire protégée.

2.4.- Sites géologiques exceptionnels

Depuis décembre 2005 la Loi sur les mines prévoit la création d'un nouveau statut d'aires protégées, les sites géologiques exceptionnels, visant à accorder une protection contre tout type d'activité minière des sites d'importance au niveau géologique ou géomorphologique. Cette initiative vient concrétiser l'engagement du MRNF au chapitre de la création d'aires protégées. Il est toutefois grandement décevant de constater qu'après presque deux ans aucun site n'a encore obtenu de statut officiel et aucun des sites proposés n'a été soustrait même temporairement à l'activité minière.

La SNAP souhaite que le MRNF passe de la parole aux actes, dans ce dossier, et qu'il accélère le processus de création de sites géologiques exceptionnels. Son engagement au niveau de la SQAP y gagnerait en crédibilité.

2.5.- Redevances à la conservation

Le MDDEP est mandaté afin de voir à la création du réseau québécois d'aires protégées et à l'élaboration de cadres de gestion pour l'ensemble des nouvelles réserves aquatiques et

réserves de biodiversité. Toutefois, le sous-financement chronique du MDDEP lui permet pas ou peu d'investir dans la mise en valeur des aires protégées afin d'en favoriser l'accès au public et de stimuler les projets d'écotourisme structurant pour les communautés. La SNAP propose la création d'une « redevance à la conservation » à être prélevée sur les projets d'exploration et d'exploitation minérale. Cette redevance permettrait de financer adéquatement l'établissement et la mise en valeur des aires protégées pour qu'elles contribuent pleinement à la diversification économique régionales.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)** est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels. La SNAP a pour mission la protection du patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées ainsi que l'amélioration de la gestion des aires existantes. Parmi les organisations canadiennes vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de treize sections régionales regroupant plus de 15 000 membres. Nos actions parlent d'elles-mêmes puisque nous avons déjà contribué à la protection de plus de 400 000 km² du patrimoine naturel du Canada.

Nous sommes un organisme proactif et désireux d'obtenir des résultats sur le terrain. Nous visons à protéger de grandes superficies de territoire qui soient à la fois représentatives des régions naturelles et capables de maintenir des écosystèmes viables. Au Québec, nous travaillons en collaboration avec les autres groupes environnementaux nationaux, les groupes régionaux, les Premières Nations, les communautés locales et les différents paliers gouvernementaux à l'élaboration d'un véritable réseau d'aires protégées. La SNAP s'implique activement dans le processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et siège sur le Comité consultatif sur les parcs nationaux.

Depuis 2001, la SNAP et ses partenaires, le WWF-Canada, le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) et Nature Québec / UQCN unissent leurs efforts pour la sensibilisation de la population à l'importance et à l'urgence de protéger la forêt boréale. À travers l'initiative *Aux Arbres Citoyens!* et le site Internet www.auxarbrescitoyens.com, plusieurs centaines de milliers de Québécois et de Québécoises ont été sensibilisés aux enjeux de la conservation.